

Évaluation par contrat de confiance et différenciation pédagogique

Exemple de l'inclusion scolaire

par Marie-Pierre GOUT, *Professeur des écoles, titulaire du CAPPEI¹, membre du Groupe de travail EPCC-DGESCO*

Novembre 2019

Préambule

Pourquoi évaluer ? Quoi évaluer ? Comment évaluer ? Qui évaluer ? ... Depuis plusieurs années, je me suis beaucoup interrogée sur ce vaste sujet de l'évaluation. Ma réflexion a été marquée par une conférence du professeur André ANTIBI sur le thème de la constante macabre, ainsi que la lecture de deux de ses ouvrages « Pour en finir avec la constante macabre ou l'évaluation par contrat de confiance » et « Pour des élèves heureux en travaillant ou les bienfaits de l'évaluation par contrat de confiance ».

A la suite de cette rencontre, j'ai appliqué en classe l'Evaluation Par Contrat de Confiance (EPCC) selon les modalités bien définies, et développées par André ANTIBI et le groupe national dont il est responsable. J'exerce dans une classe ordinaire de CE1-CE2, et suis tout particulièrement attentive aux conditions d'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap dans cette classe. Dans ce cadre, il a été nécessaire de différencier le contrat de confiance afin que ces élèves à besoins éducatifs particuliers accèdent sans difficulté à ce nouveau mode de fonctionnement.

L'EPCC a permis à tous mes élèves de ne plus être angoissés par les évaluations, de prendre confiance en eux, de travailler leur contrat de confiance individualisé, et de voir leurs résultats progresser.

A travers cet article, je souhaite présenter comment différencier l'EPCC pour les élèves en situation de handicap inclus dans une classe ordinaire.

Introduction

Un élève est avant tout un sujet : il a une histoire personnelle singulière. De part un trouble, une pathologie, certains élèves ont une image négative d'eux-mêmes, manquent de confiance, sont en souffrance. En classe, je peux constater que des élèves en situation de handicap peuvent bâcler une activité, s'agitent, font semblant... manifestant ainsi un rejet de la tâche. Ils ne sont que des enfants en souffrance. En ce sens, l'école peut être source d'angoisse, de colère. Le climat de confiance, la sécurité psychoaffective sont des conditions de sécurité intellectuelle à créer pour que l'enfant accepte d'apprendre et donc d'accepter d'être élève.

C'est dans ce contexte que l'Evaluation Par Contrat de Confiance (EPCC) a toute sa place. Il s'agit d'une pratique d'évaluation créant une relation de « confiance » entre l'enseignant et son élève. La modalité d'évaluation par EPCC s'intègre dans une démarche d'une pratique d'évaluation positive. TOUS les élèves d'une classe ordinaire doivent avoir accès aux mêmes modalités d'évaluation. Mais face à certains élèves, une différenciation s'avère nécessaire et indispensable.

¹CAPPEI : *Certification d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive*

Contextes de classe :

En 2018-2019, le profil de la classe ordinaire était le suivant, 26 élèves dont 3 élèves en situation de handicap : 1 élève de CE2 avec un Trouble du Spectre Autistique (TSA), 1 élève de CE2 atteint d'une dystonie musculaire (contractions musculaires involontaires), 1 élève de CE1 avec une déficience intellectuelle.

En 2019-2020, le profil de la classe ordinaire est le suivant, 24 élèves dont 2 élèves en situation de handicap : 1 élève de CE1 atteint d'un TDHA (Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité), 1 élève de CE2 atteint d'un TDHA, 2 élèves de CE1 avec une déficience intellectuelle.

Les élèves sont placés dans des groupes de besoin, avec leur propre parcours individualisé. Il s'agit de regrouper les élèves en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et non pas en fonction de leur niveau. On désigne par Besoins Educatifs Particuliers (BEP) des besoins liés à une situation particulière, impactant la relation à l'école et aux apprentissages ; il s'agit de contraintes ou d'obstacles que ne rencontre pas la majorité des élèves. Ces « besoins éducatifs particuliers » nécessitent des aménagements de la scolarité et des adaptations pédagogiques pour permettre aux élèves concernés d'apprendre au même titre que les autres élèves. Cette dénomination n'est pas réservée aux élèves en situation de handicap : elle concerne également, par exemple, les élèves en grande difficulté scolaire ou les élèves allophones, ou encore les élèves intellectuellement précoces ou ceux présentant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages. Ainsi, les groupes de besoin peuvent donc être utilisés pour mettre en place, aider à maîtriser, consolider ou approfondir une notion.

Les objectifs de l'EPCC :

L'objectif premier est de faciliter les apprentissages et la réussite des élèves. Il est évident que des élèves motivés, impliqués, et inscrits dans un climat de confiance, deviendront les principaux acteurs de leur réussite.

Modalité de mise en œuvre dans la classe :

TOUS les élèves de la classe, en situation de handicap ou non, sont répartis en groupes de besoins (différents en mathématiques et en français) : c'est le principe de l'inclusion scolaire. Par groupe, on compte 4 à 6 élèves maximum.

Avant toute mise en place, l'EPCC est présentée aux familles lors de la réunion de rentrée organisée dès la première quinzaine de septembre. Lors de cette présentation, j'insiste sur les principes de l'EPCC. <http://mclcm.free.fr/>

Les exercices préparatoires sont distribués le lundi pour une évaluation fixée au lundi suivant. Une semaine est donc donnée aux élèves pour préparer le contrat. Il s'agit en moyenne de 5 exercices reprenant l'ensemble des compétences travaillées au cours d'une séquence d'apprentissage. Les élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap, auront 1 voire 2 exercices. Il peut arriver que ces élèves choisissent eux-mêmes les exercices qu'ils souhaitent travailler. A la fin du document, et pour tous les élèves, je place une case de réussite qui sera cochée dès que l'exercice sera effectué sans erreur.

Le lundi, le mardi et le vendredi, je planifie, le matin, une séance de maximum 30 minutes, permettant aux élèves de travailler sur les exercices du contrat. Cette séance est assimilée « aux questions-réponses » de l'EPCC. Sur 4 groupes de besoin, je laisse 3 groupes en autonomie environ 15 minutes et je travaille avec le quatrième. Bien évidemment, à chaque séance, je veille à passer dans chaque groupe afin d'être au plus près des besoins des élèves, et valider leur travail. Cette organisation

me permet également d'observer les stratégies de résolution (problèmes orthographiques, problèmes mathématiques, etc...). Je réponds aux questions des élèves. A la fin de la semaine, tous les exercices ont été travaillés et corrigés en classe, soit dans le groupe, soit en collectif. Je m'adapte en fonction des situations de classe.

Les exercices sont rangés dans une chemise individuelle et réservée à cet usage. J'autorise les élèves à refaire des exercices sur du temps libre, à la maison, permettant ainsi aux familles de participer aux apprentissages.

Lors des séances de mathématiques, de français, je propose des activités complémentaires, afin de confronter les élèves à diverses situations.

Le jour de l'évaluation, je m'engage à ne prendre que des exercices proposés dans le contrat de confiance fourni. Pour l'instant, je ne propose pas de « BONUS ». Mais j'envisage de le mettre progressivement en place très prochainement. En règle générale, la durée de l'évaluation ne dépasse pas 30 minutes. Lors de l'évaluation, tous les élèves ont à disposition un document papier (ou numérique). Les exercices sont à faire sur feuille à grands carreaux. Les élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap, ont leur document avec les exercices sur lequel ils écriront directement en suivant les lignes pointillées.

Par période (c'est-à-dire de vacances en vacances), je planifie au maximum deux évaluations en français et deux évaluations en mathématiques, en alternance afin de ne pas surcharger les élèves.

Les adaptations pédagogiques

Comme précisé ci-dessus, les élèves en situation de handicap ont un contrat avec 1 ou 2 exercices. Mais la différenciation ne se limite pas au nombre d'exercices proposés. En effet, d'autres adaptations pédagogiques peuvent être mises en place.

L'élève atteint de dystonie musculaire est en fauteuil roulant, et ne peut utiliser de stylos pour écrire, ni manipuler de cahiers, livres.... Afin de palier à cette situation, tout un dispositif a été élaboré, afin qu'il maîtrise l'outil informatique : mise à disposition d'un ordinateur, apprentissage du clavier, du joystick, utilisation de logiciels de traitements de textes. Désormais, son niveau de maîtrise de l'ordinateur est tel qu'il sait allumer son ordinateur, ouvrir un document word, se déplacer avec un curseur sur la page ouverte... Pour cet élève, le contrat de confiance est proposé sous format numérique modifiable, afin qu'il puisse travailler directement depuis son ordinateur, et contient 2 exercices maximum. Je précise également que cet élève est assisté d'une AESH (Accompagnant d'élèves en situation de handicap).

Limiter l'écrit est également un autre exemple de différenciation pédagogique du contrat de confiance. En effet, pour un élève déficient intellectuellement, ou un élève atteint du TSA ou TDHA, il est recommandé de limiter la quantité d'écrit à produire. Dans l'exemple cité ci-dessous, l'élève doit compléter uniquement avec la terminaison de l'imparfait sur les pointillés. Il ne recopie pas toute la phrase contrairement à un élève qui ne présente aucune adaptation spécifique.

Bilan :

L'Évaluation Par Contrat de Confiance est un dispositif d'évaluation facile à mettre en place. Au fil des évaluations, les élèves sont de plus en plus motivés, en confiance, notamment du fait de la nette amélioration des résultats. Ainsi, les élèves « en difficultés » ne se représentent plus comme « de mauvais élèves » et voient leur travail récompensé. Sur ce point, nous entrons sur le champ des compétences psychosociales notamment l'estime de soi, l'esprit critique et l'influence des pairs. TOUS les élèves de la classe ont accès à l'EPCC, car elle est adaptable aux difficultés rencontrées par les élèves, aux situations de handicap. De ce fait, le climat de classe est propice aux apprentissages.

La mise en place de l'EPCC n'est pas toujours aisée car elle demande dans un premier temps de poser un regard différent sur l'évaluation restée « traditionnelle » pour beaucoup d'enseignants. Elle amène notamment à requestionner la posture de l'enseignant dans sa classe (organisation en groupes de besoin, différenciation pédagogique...). Il est parfois difficile d'assurer la continuité de cette pratique dans les classes, dans les cycles, car certains collègues restent encore réfractaires. A la rentrée de septembre 2019, après avoir échangé avec d'anciens élèves, certains m'ont confié être en quelque sorte déstabilisés par une évaluation « traditionnelle », par le manque de proximité avec l'enseignant, le manque de temps de préparation, la présentations des évaluations, Le même constat avec les évaluations nationales est observé.

Conclusion

Je compare l'EPPC à « une aventure pédagogique ». Elle m'a amenée à me questionner sur ma pratique, ma posture en classe : Pourquoi évaluer les élèves ? Comment les évaluer ? Comment permettre à tous les élèves de la classe de préparer une évaluation dans un climat de confiance ? Comment observer les élèves en préparant l'évaluation ?

J'applique cette modalité d'évaluation depuis avril 2018, et je ne peux imaginer un retour en arrière. Je suis désormais face à des élèves qui ne craignent plus de travailler sur une évaluation, en dépassant pour certains des angoisses.

Je garde en mémoire une élève l'année dernière qui, lorsque je lui ai rendu son évaluation, réussie, a pleuré : « Mais pourquoi pleures-tu ? » et elle me répond « je pleure car maintenant j'ai des très bien sur ma feuille ».

GOUT Marie-Pierre – Professeur des Écoles / Directrice – Membre du groupe EPCC DGESCO.